

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1243

Artikel: Marchés : l'air du large
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

1er février 1996 – n° 1243
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Marchés: l'air du large

Le Conseil fédéral veut libéraliser encore les échanges internationaux de biens, de services, de capitaux et de technologie. Il serait tenté d'y ajouter les transferts de travailleurs, mais il sait leur caractère «largement immobile»; ce qui n'empêche pas l'emploi dans les différents pays de se trouver en concurrence de fait, vu la mobilité croissante des autres facteurs de production. Bien entendu, les visions libre-échangistes du Conseil fédéral en matière de commerce international lui sont inspirées par sa propre administration, qui opère à Berne mais en étroite relation avec Zurich, capitale suisse des affaires.

Par l'effet d'une très ancienne division du territoire décisionnel, les relations économiques avec l'étranger échappent au Département des affaires étrangères (anciennement Département politique) pour être du ressort du Département de l'Economie publique, à travers son Office fédéral des Affaires économiques extérieures. Le directeur de cet Office porte depuis longtemps le titre de secrétaire d'Etat, histoire de ne pas déchoir vis-à-vis de ses pairs, tous ministres, du commerce extérieur le plus souvent. Il est vrai que chef de LA Division économique, cela faisait un peu cheap, même quand on s'appelait Hans Schaffner ou Paul Jolles.

Parmi les prérogatives de l'OFAEE, il y a, outre le privilège de former les cadres du Vorort et certains grands patrons (David de Pury en fut de longues années vice-directeur), celui de publier un rapport, semestriel de 1973 à 1984, annuel depuis lors, sur la politique économique extérieure. Ce document important, dont les Chambres prennent un peu distraitement acte, fait à la mi-janvier le point sur la position de la Suisse face au reste du monde. Cette année, M. le secrétaire d'Etat Franz Blankart a fait signer au Conseil fédéral un rapport particulièrement clair et peu diplomatiquement catégorique.

«Face à une économie mondiale en voie de globalisation, la politique économique extérieure suisse doit faire l'objet d'une nouvelle orientation». Et de recommander l'accès aux marchés étrangers pour les marchandises, les services, les facteurs de production (investissements, technologie, travail) suisses. Il y va, paraît-il, de la compétitivité

internationale de notre pays.

Le rapport ne le dit pas expressément, mais ses auteurs considèrent de toute évidence que la place économique suisse se trouve mise en danger par la persistance des obstacles non tarifaires au commerce international (l'OMC a de beaux jours devant elle), par la lenteur du rapprochement avec l'Union européenne, par une politique fiscale trop peu incitative, etc. Variations sur les thèmes récurrents du libéralisme traditionnellement développés par l'OFAEE, traités cette fois à la sauce de la globalisation et assortis de clauses – nouvelles – de sauvegarde préservant «le dialogue entre partenaires sociaux, la paix sociale, l'équilibre régional et l'environnement».

Le rapport met aussi en évidence le déséquilibre croissant entre les investissements suisses à l'étranger, en constante progression, et le mouvement inverse, en repli depuis 1990. A cet égard, les derniers chiffres publiés par la Banque nationale confirment les inquiétudes suscitées par l'évolution de la place de travail suisse. Certes, les entreprises suisses créent des emplois, mais à l'étranger où elles occupent plus de 1 400 000 personnes, dont les quatre cinquièmes dans les pays industrialisés.

Systématiquement, les investisseurs suisses misent sur la sécurité contagieuse, se ruant comme leurs concurrents vers les pays producteurs d'Extrême-Orient. Ce faisant, ils négligent, contrairement à leurs concurrents, d'autres pays nouvellement industrialisés, pourtant tout aussi prometteurs. Le cas du Brésil est à cet égard frappant: la Suisse, traditionnellement 3e ou 4e au classement des investisseurs étrangers, rétrograde actuellement pour n'avoir pas perçu à temps le redressement pourtant spectaculaire opéré par un immense pays enfin devenu maître de son taux d'inflation – et, de plus en plus, des procédures démocratiques.

Morale: au nombre des mesures à prendre pour renforcer la compétitivité internationale de notre pays, il faudrait inscrire l'encouragement de deux qualités, évidemment plus difficiles à promouvoir que les ouvertures libre-échangistes: la capacité de discernement et l'audace des investisseurs suisses.

YJ